



Commission permanente de Contrôle linguistique
rue Montagne du Parc 4 – 1000 BRUXELLES

[...]

[...]

Madame le Directeur,

En sa séance du 29 septembre 2005, la Commission permanente de Contrôle linguistique (CPCL), siégeant sections réunies, a consacré un examen à une plainte déposée contre l'asbl Atomium, suite au fait que la version néerlandaise de son site Internet n'est pas établie intégralement en néerlandais.

Les pages Internet de l'asbl Atomium ne sont, en effet, pas rédigées entièrement en néerlandais et comportent parfois des mentions en français et en anglais, comme "affiche de l'expo" et "Join the club".

Le conseil d'administration de l'asbl Atomium est composé d'au moins treize personnes dont trois administrateurs néerlandophones et neuf autres choisis entre les candidats de la ville de Bruxelles, de l'Etat fédéral et de la Région de Bruxelles-Capitale.

Partant, il ressort de la composition de l'asbl, qu'il existe un lien étroit entre cette dernière et la ville de Bruxelles, l'Etat fédéral et la Région de Bruxelles-Capitale.

Un site web doit être considéré comme une communication destinée au public, émanant d'un service local au sens des LLC.

En vertu de l'article 18 des LLC, les services régionaux établis dans Bruxelles-Capitale publient en français et en néerlandais tout ce qui peut être considéré comme un avis ou une communication au public.

Conformément à la jurisprudence constante de la CPCL, les termes "en français et en néerlandais" doivent être interprétés dans le sens que tous les textes des avis et des communications doivent être repris simultanément, intégralement et sur un pied de stricte égalité dans les deux langues (avis 1235 du 24 juin 1965).

Partant, la CPCL estime la plainte recevable et fondée.

Copie du présent avis est notifiée à monsieur Patrick Dewael, ministre de l'Intérieur, au Collège des Bourgmestres et Echevins de la ville de Bruxelles, ainsi qu'au plaignant.

Veillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président,

[...]